

L'an deux mille vingt-deux, le 11 du mois d'avril à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 5 avril 2022, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
 Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de conseillers présents : 28
 Nombre de conseillers votants : 34

Étaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOU, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Patrice BUQUET, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Fatiha BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Léa RAINIER, Florence DAMET, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Jean-Pierre BERTEAU, Fabrice DELAUNE, Christine HERAUD.

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : Anne LAOUILLEAU ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire, Gérard CASTAIGNEDE ayant donné pouvoir à Monsieur Max GUICHARD, Ludovic ARMOËT ayant donné pouvoir à Madame Laïla MERJOU, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique ASTIER, Jérémy RINGOT ayant donné pouvoir à Monsieur Patrice BUQUET, Philippe TARDY, Yannick POULET ayant donné pouvoir à Monsieur Fabrice MORETTI.

Objet | Décision Modificative n°1 en section de fonctionnement pour le Budget Principal de la Ville

Considérant que les crédits et les débits doivent être complétés et réajustés pour faire face aux besoins des services, il est proposé par cette Décision Modificative de modifier les crédits budgétaires comme suit afin de prévoir :

En section de Fonctionnement l'ajustement :

- Une subvention d'équilibre pour la Caisse des écoles 65 585 € (cf délibération) ;
- Une subvention exceptionnelle pour l'Association « Ukraine Amitié » de 5 000€ (cf délibération) ;
- Le changement de dénomination d'une association qui devient Alter Culturelle.

Section de Fonctionnement					
Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
<i>Imputation</i>	<i>Libellé</i>	Montant	<i>Imputation</i>	<i>Libellé</i>	Montant
Opérations réelles		70 585,00	Opérations réelles		70 585,00
	Changement dénomination		748331.020 .FINANCES	Compensation au titre des exonérations de taxes foncières	5 000,00
65748.521 .POLITIQUE VILLE	Subvention Alternatives urbaines	- 1 000,00	73111.01. .FINANCES	Impôts directs locaux	65 585,00
65748.521 .POLITIQUE VILLE	Subvention Alter culturelle	1 000,00			
65748.020 .POLE PROXIMITE DEMOCRATIE LOCALE	Subvention « Ukraine Amitié »	5 000,00			

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

657361.2012. ENFANCE ACTIONS EDUCATIVES	Subvention caisse école Cité éducative	65 585,00			
Opérations d'ordre		-	Opérations d'ordre		-
	<i>Total</i>	<i>70 585,00</i>		<i>Total</i>	<i>70 585,00</i>

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 70 585 €

	BP 2022	DM 1	Total Budget 2022
Recettes de Fonctionnement	40 140 825,00	70 585,00	40 211 410,00
Dépenses de Fonctionnement	40 140 825,00	70 585,00	40 211 410,00
Recettes d'Investissement	18 494 393,00		18 494 393,00
Dépenses d'Investissement	18 494 393,00		18 494 393,00

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par,
27 voix pour
7 abstentions
0 voix contre**

Autorise Monsieur le Maire à procéder à ces virements de crédits sur l'exercice 2022.

**Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.**

Jean-François EGRON
Maire de Cenon

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20220411-2022-54-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2022

Publication : 19/04/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.